

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DE NORTKERQUE  
DU 30 Novembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le trente novembre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du 25 novembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Mr Frédéric MELCHIOR, Mme Amandine MONTUY, Mr Arnaud LEFEBVRE, Mme Véronique GELE, Mr Antoine DELMOTTE, Mr Gilbert THOMAS, Mr Claude CAILLEUX, Mme Brigitte CHARLEMAGNE, Mme Sandy BOURET, Mme Micheline GLAISE, Mr Pascal PICQUET.

**Etaient absents** :

Mr Christophe CATEZ donne pouvoir à Mr Arnaud LEFEBVRE, Mme Virginie FLANDRIN donne pouvoir à Mr Frédéric MELCHIOR, Mme Anne LAPORTE (excusée), Mr Bruno MICOLINO donne pouvoir à Mme Micheline GLAISE, Mme Cécile DEBUSSCHERE donne pouvoir à Mr Pascal PIQUET, Mr Pierre-Yves HEMBERT, Mr Frédéric DANIEL (excusé), Mme Noëlla FOURNIER donne pouvoir à Mme Amandine MONTUY.

**Secrétaire de séance : Mme Amandine MONTUY.**

Une minute de silence est observée pour les soldats morts au MALI, ainsi que pour le décès de Madame Thérèse DANIEL, mère de Monsieur Frédéric DANIEL, conseiller municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance du 29 juin 2019 pour remarque à l'assemblée : approbation à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA 2020 : Aide à la voirie communale,
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIEET (Fonds d'Intervention sur les enjeux écologiques territoriaux) : Aménagement qualitatif pour la requalification d'un espace public au centre du village, à proximité de la Mairie, de l'Ecole, de la Salle des Fêtes et de la Place centrale,

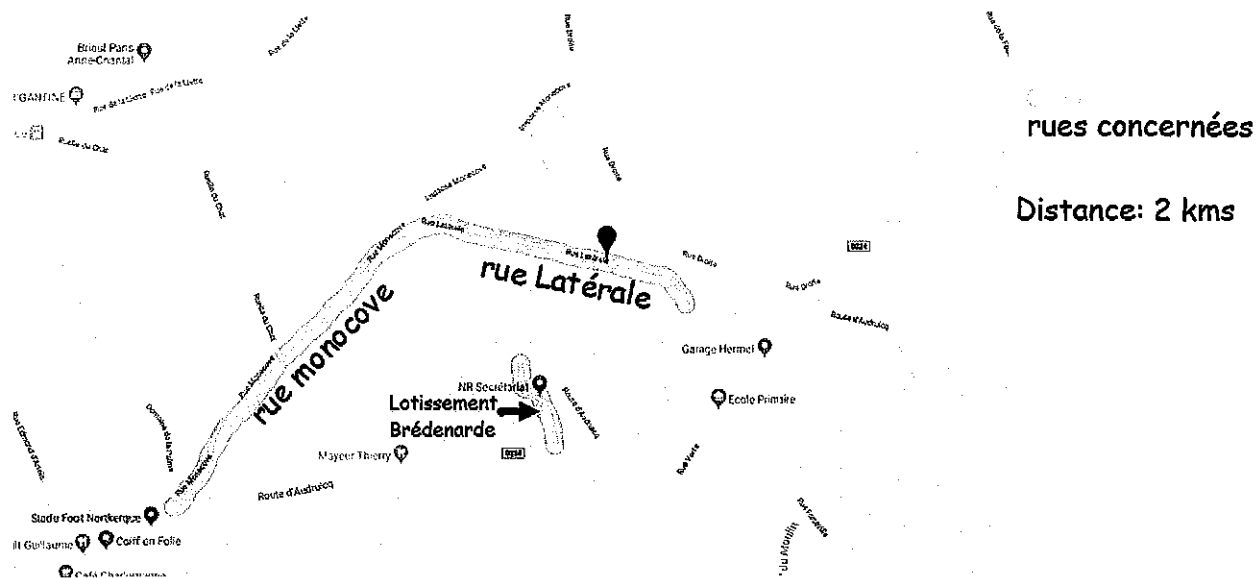
Le Conseil municipal accepte par :

Pour	Contre	Abstention
12	0	4

**Délibération n° 78.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA 2020 : Aide à la voirie communale.**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet. Monsieur Arnaud LEFEBVRE explique au Conseil Municipal que suite aux travaux d'assainissement, il faut prévoir la réfection des rues : Latérale, Monecove et les rues du Domaine de Brédénarde selon schéma ci-dessous :



Ces travaux seraient réalisés dès le 01 avril 2020.

Le coût des travaux est estimé à 101 075.52 € TTC.

Ces travaux sont éligibles à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA. Monsieur Arnaud LEFEBVRE demande donc aux membres du Conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
12	1	3

**Délibération n° 79.30.11.2019**

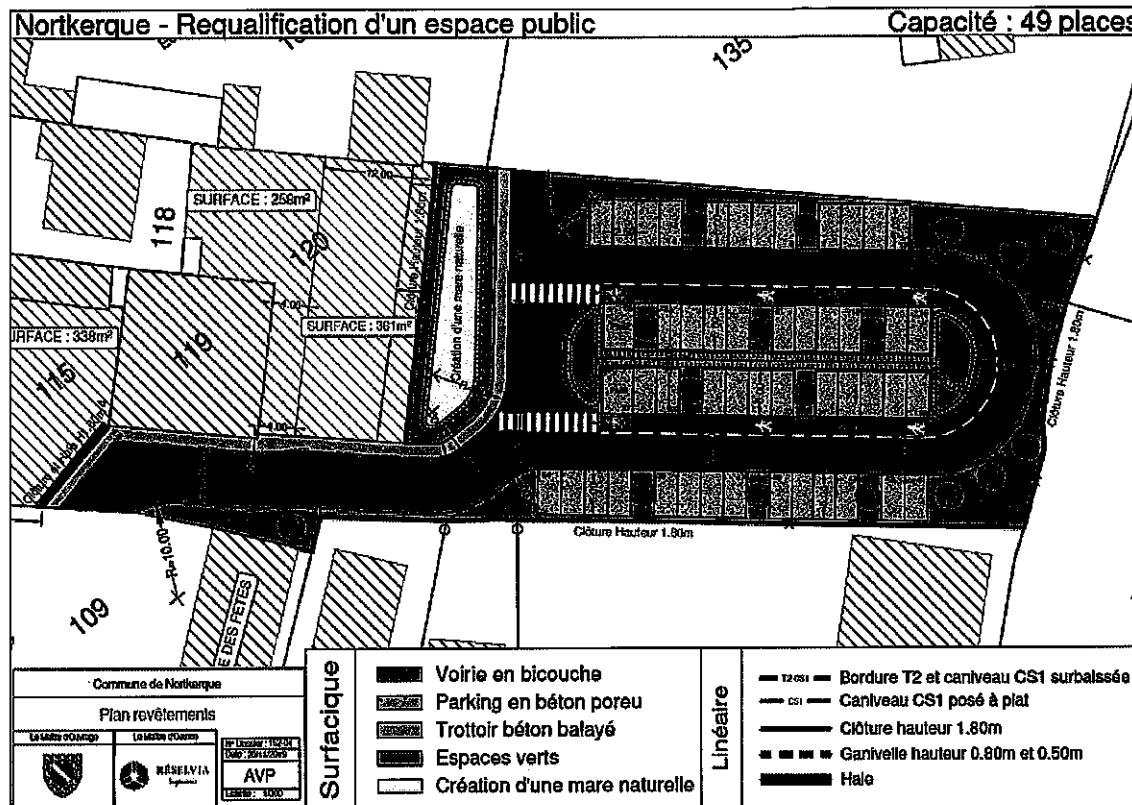
**OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention DETR : « Aménagement qualitatif pour la requalification d'un espace public au centre du village, à proximité de la Mairie, de l'Ecole, de la Salle des Fêtes et de la Place centrale »**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet. Monsieur Arnaud LEFEBVRE explique que ce projet d'aménagement permettrait d'améliorer le cadre de vie des habitants du village et la qualité d'accueil avec l'amélioration de la qualité de l'environnement. La restructuration du centre bourg permettra également de valoriser et de sécuriser les bâtiments et les équipements publics existants, avec la création de cheminements sécurisés. Les objectifs poursuivis dans cet aménagement sont de

plusieurs ordres : cadre de vie – objectifs relatifs aux publics et l’accessibilité – sécurité – enjeux environnementaux.

Les informations suivantes étant présentées à l’ensemble du Conseil :

1) Plan du Projet :



2) Plan de financement :


COMMUNE DE NORTKERQUE									
Requalification d'un espace public									
Fiche d'opération - Plan de financement indice B									
N°	Désignation	Total HT	Subvention DETR*	Subvention FARDA* EQUILABE	Subvention FRET	Subvention AGENCE DE L'EAU Biodiversité	Subvention FDE	Subvention Leader*	Part communale
I	Travaux Préparatoires	10 000,00	7 000,00						
II	Travaux Divers	2 620,00	524,00						
III	Réseau Eau Pluie	69 900,00	11 850,00						
IV	Eclairage Public	17 054,20	3 410,84						
V	Bordure	12 025,00	2 405,00						
VI	Chaussée avec couche de forme drainante	88 114,00	11 822,80						
VII	Stationnement drainant - bords poreux	55 930,00	11 186,00						
VIII	Espaces piétonniers	9 400,00	1 880,00						
IX	Espaces Verts	40 221,00	8 044,20						
X	Mobilier, clôtures et portails	12 700,00	2 540,00						
XI	Opération d'aménagement en faveur de la biodiversité	3 900,00	780,00						
XII	Béton (canion horizontal et verticale)	4 636,00	927,20						
I	Acquisition foncières	0,00	0,00						
II	Ordonnance expert - Parcelaire et levé topographique	0,00	0,00						
III	Ordonnance et préparation du terrain	0,00	0,00						
IV	Maintenance d'œuvre (taux de 8.50%)	16 800,00	3 160,00						
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>302 100,20</b>	<b>67 260,04</b>	<b>87 500,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>71 840,18</b>
* sous réserve d'attribution									
TVA (20,0%)		60 420,04							60 420,04
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		<b>362 520,24</b>							<b>132 260,20</b>
Remboursement de la TVA à 10%									48 356,03
Part communale après le remboursement de la TVA (8)									83 904,17

Monsieur Arnaud LEFEBVRE demande à l’assemblée d’autoriser Mr le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre de la DETR auprès de la Préfecture.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :



## 2) Plan de financement :

 <b>COMMUNE DE NORTKERQUE</b> Requalification d'un espace public Fiche d'opération - Plan de financement indice B										
N°	Désignation	Total HT	Subvention DEIR	Subvention FARDA/ EQUILIBRE	Subvention FIEET	ARENCE DE L'EAU Biodiversité	Subvention FNE	Subvention Lander	Part communale	
I	Travaux Préparatoires	10 000,00	2 000,00							
II	Travaux Divers	2 820,00	824,00							
III	Réseau Eau Pluviale	59 200,00	11 980,00							
IV	Eclairage Public	17 054,20	3 410,84							
V	Bordure	12 025,00	2 405,00							
VI	Chaussée avec couche de forme drainante	58 114,00	11 622,80							
VII	Bornements drainants - béton poreux	55 930,00	11 186,00							
VIII	Espaces piétonniers	9 400,00	1 880,00							
IX	Espaces Verts	40 221,00	8 044,20							
X	Mobilier, clôtures et portails	12 700,00	2 540,00							
XI	Opération d'aménagement en faveur de la Biodiversité	3 800,00	760,00							
XII	Signalisation horizontale et verticale	4 536,00	907,20							
I	Acquisitions foncières	0,00	0,00							
II	Bornement expert - Parcelaire et bornage topographique	0,00	0,00							
III	Délimitation et préparation du terrain	0,00	0,00							
IV	Maitrise d'œuvre (taux de 8,50%)	15 800,00	3 160,00							
		<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>302 190,20</b>	<b>57 260,84</b>	<b>67 500,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>71 840,16</b>
* sous réserve d'obtention		TVA (20,0%)	60 420,04							60 420,04
		<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>362 610,24</b>							<b>132 260,20</b>
										Remboursement de la TVA à 2 18% : 48 236,03
										Part communale après le remboursement de la TVA (4) : 83 924,17

Monsieur Arnaud LEFEBVRE demande à l'assemblée d'autoriser Mr le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre du FARDA 2020 auprès du Conseil Départemental.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
12	1	3

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA pour le projet comme présenté.

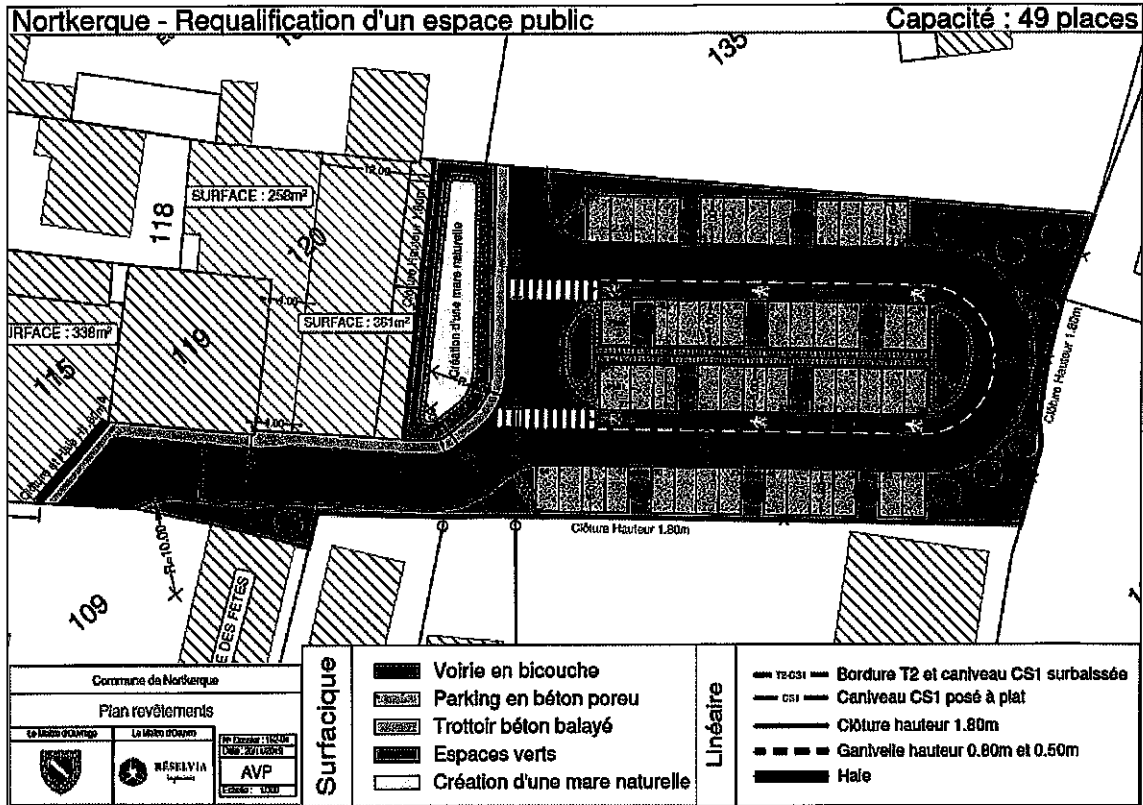
### Délibération n° 81.30.11.2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIEET (Fonds d'Intervention sur les enjeux écologiques territoriaux) : « Aménagement qualitatif pour la requalification d'un espace public au centre du village, à proximité de la Mairie, de l'Ecole, de la Salle des Fêtes et de la Place centrale »**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet. Monsieur Arnaud LEFEBVRE explique que ce projet d'aménagement permettrait d'améliorer le cadre de vie des habitants du village et la qualité d'accueil avec l'amélioration de la qualité de l'environnement. La restructuration du centre bourg permettra également de valoriser et de sécuriser les bâtiments et les équipements publics existants, avec la création de cheminements sécurisés. Les objectifs poursuivis dans cet aménagement sont de plusieurs ordres : cadre de vie – objectifs relatifs aux publics et l'accessibilité – sécurité – enjeux environnementaux.

Les informations suivantes étant présentées à l'ensemble du Conseil :

1) Plan du Projet :



2) Plan de financement :

COMMUNE DE NORTKERQUE									
Requalification d'un espace public									
Fiche d'opération - Plan de financement indice B									
N°	Désignation	Total HT	Subvention DEIT	Subvention F.A.R.D.A. / E.G.I.A.M.E	Subvention F.I.E.E.T	Montant DE L'EAU Biodiversité	Subvention F.D.C.	Subvention Leuch	Part communale
I	Travaux Préparatoires	10 000,00	2 000,00						
II	Travaux Divers	2 620,00	634,00						
III	Réseau Eau Pluies	69 900,00	11 950,00						
IV	Eclairage Public	17 054,20	3 410,84						
V	Bordure	19 025,00	2 405,00						
VI	Chaussée avec couche de forme drainante	58 114,00	11 622,80						
VII	Bétonnement drainants - béton poreux	65 950,00	11 195,00						
VIII	Espaces piétonniers	9 400,00	1 880,00						
IX	Espaces Verts	40 221,00	8 044,20						
X	Mobilier, clôtures et panneaux	12 709,00	2 541,80						
XI	Opération d'aménagement en faveur de la biodiversité	9 600,00	760,00						
XII	Bimétrie horizontale et verticale	4 538,20	907,64						
I	Acquisitions foncières	0,00	0,00						
II	Geomètre expert - Parcelaire et topographique	0,00	0,00						
III	Bimétrie et préparation du terrain	0,00	0,00						
IV	Maîtrise d'œuvre (taux de 8,50%)	16 820,00	3 166,00						
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>302 100,20</b>	<b>57 260,04</b>	<b>87 500,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>71 840,18</b>
* sous réserve d'obtention									
TVA (20,0%)		60 420,04							60 420,04
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		<b>362 520,24</b>							<b>132 260,22</b>
									<b>48 338,03</b>
									<b>83 924,17</b>

Monsieur Arnaud LEFEBVRE demande à l'assemblée d'autoriser Mr le Maire à solliciter une demande de subvention dans le cadre du FIEET (Fonds d'Intervention sur les enjeux écologiques territoriaux) auprès du Conseil Départemental.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
12	1	3

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIEET pour le projet comme présenté.

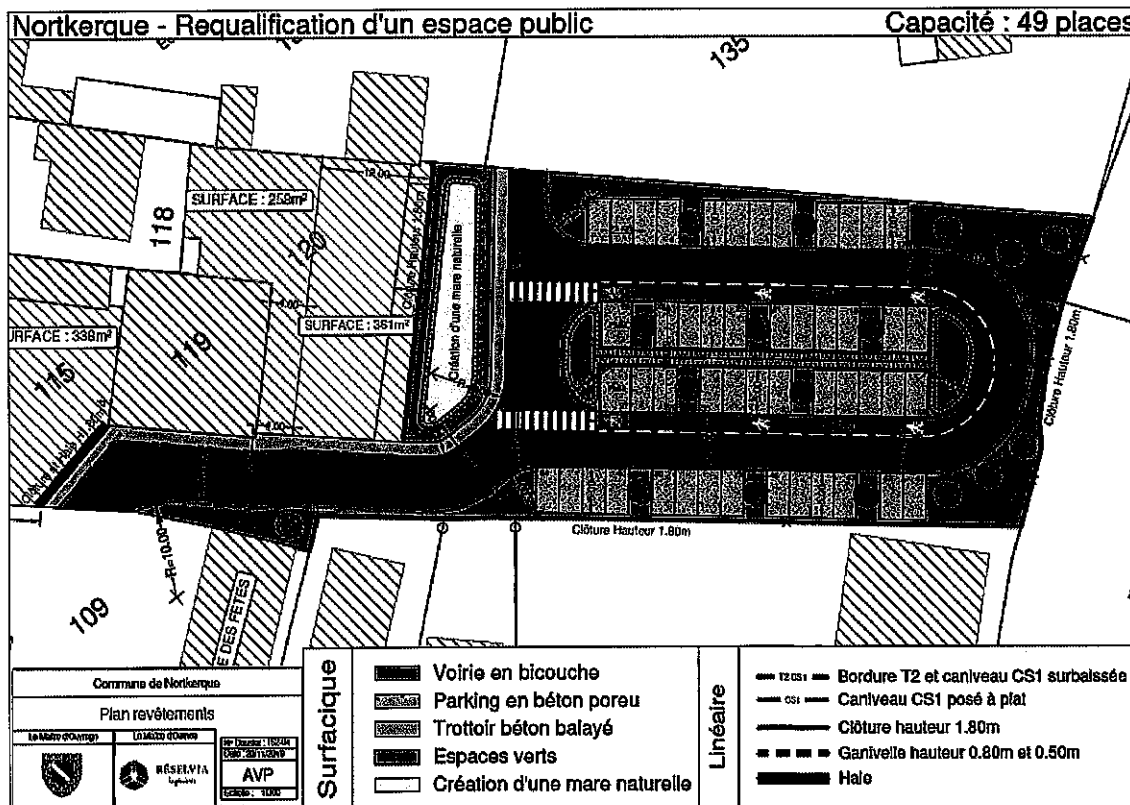
**Délibération n° 82.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention auprès du SYMPAC dans le cadre du programme LEADER : « Aménagement qualitatif pour la requalification d'un espace public au centre du village, à proximité de la Mairie, de l'Ecole, de la Salle des Fêtes et de la Place centrale »**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet. Monsieur Arnaud LEFEBVRE explique que ce projet d'aménagement permettrait d'améliorer le cadre de vie des habitants du village et la qualité d'accueil avec l'amélioration de la qualité de l'environnement. La restructuration du centre bourg permettra également de valoriser et de sécuriser les bâtiments et les équipements publics existants, avec la création de cheminements sécurisés. Les objectifs poursuivis dans cet aménagement sont de plusieurs ordres : cadre de vie – objectifs relatifs aux publics et l'accessibilité – sécurité – enjeux environnementaux.

Les informations suivantes étant présentées à l'ensemble du Conseil :

1) Plan du Projet :

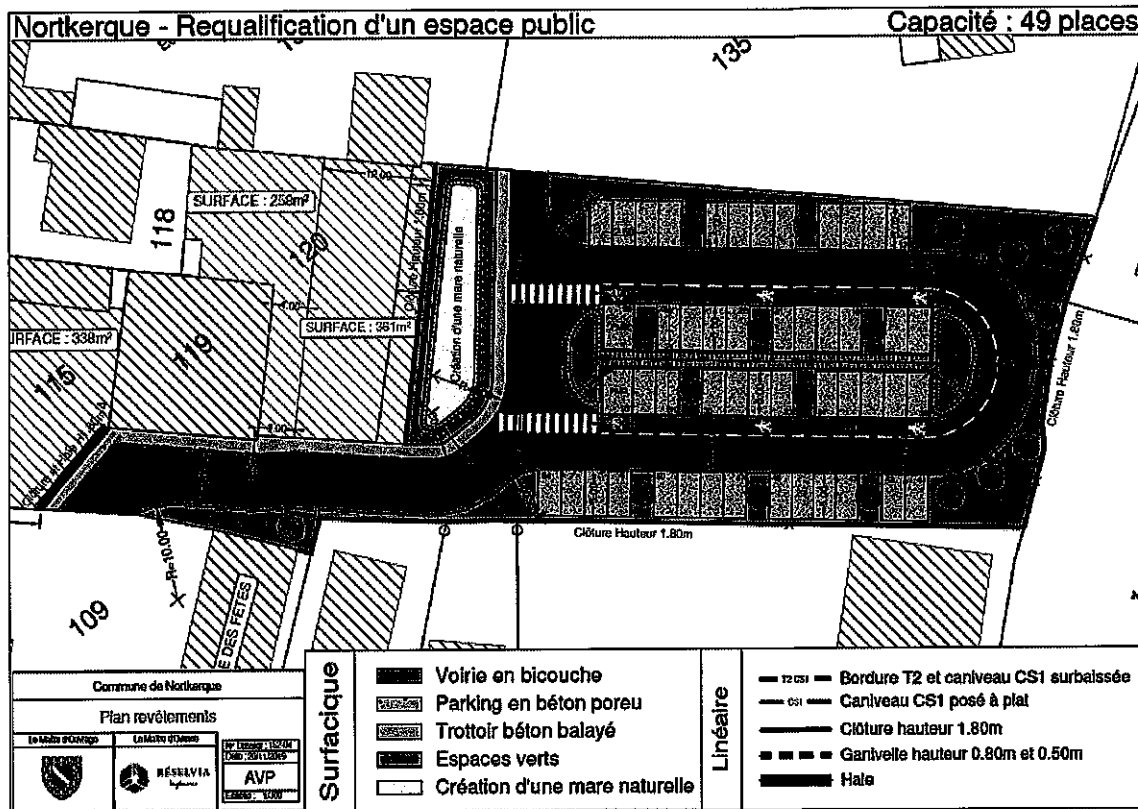


2) Plan de financement :





1) Plan du Projet :




1) Plan de financement :

COMMUNE DE NORTKERQUE									
Requalification d'un espace public									
Fiche d'opération - Plan de financement indice B									
N°	Désignation	Total HT	Subvention DETR	Subvention FARD'ÉQUIPEMENT	Subvention FLEET	ZONCE DE L'EAU Biodiversité	Subvention FDE	Subvention Landis	Part communale
I	Travaux Préparatoires	10 000,00	2 000,00						
II	Travaux Divers	2 620,00	624,00						
III	Réseau Eau Pluviale	69 900,00	11 980,00						
IV	Éclairage Public	17 054,80	3 410,81						
V	Bordure	12 025,00	2 405,00						
VI	Chaussée avec couche de forme drainante	58 114,00	11 622,80						
VII	Stationnements drainants - béton poreux	55 830,00	11 166,00						
VIII	Espaces piétonniers	9 450,00	1 890,00						
IX	Espaces Verts	40 221,00	8 044,20						
X	Mobilier, clôture et bornes	12 700,00	2 540,00						
XI	Opération d'aménagement en faveur de la biodiversité	3 600,00	720,00						
XII	Élévation horizontale et verticale	4 630,00	926,00						
I	Acquisitions foncières	0,00	0,00						
II	Changement parcelle - Parcelle et/ou topographique	0,00	0,00						
III	Démolition et préparation du terrain	0,00	0,00						
IV	Maîtrise d'œuvre (taux de 8,80%)	12 800,00	3 168,00						
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>302 100,80</b>	<b>57 260,04</b>	<b>67 500,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>71 640,16</b>
* sous réserve d'obtention									
TVA (20,0%)		60 420,64							60 420,64
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		<b>362 521,44</b>							<b>132 060,80</b>
									<b>Remboursement de la TVA à 10%</b> 45 330,83
									<b>Part communale après le remboursement de la TVA (a)</b> 86 729,97

Monsieur Arnaud LEFEBVRE demande à l'assemblée d'autoriser Mr le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Fédération Départementale d'Énergie.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :



 <b>COMMUNE DE NORTKERQUE</b> Requalification d'un espace public Fiche d'opération - Plan de financement indice B									
N°	Désignation	Total HT	Subvention DETR	Subvention FARDA-ENURAME	Subvention FIEET	AGENCE DE L'EAU Biodiversité	Subvention FDE	Subvention Leader*	Part communale
I	Travaux Préparatoires	10 000,00	2 000,00						
II	Travaux Divers	2 500,00	500,00						
III	Réseaux Eau Potable	29 800,00	11 900,00						
IV	Eclairage Public	17 054,20	3 410,84						
V	Bordureston	12 025,00	2 405,00						
VI	Chaussée avec couche de forme drainante	58 114,00	11 622,80						
VII	Balonnements drainants - bords normés	55 990,00	11 198,00						
VIII	Espaces pédestriens	9 400,00	1 880,00						
IX	Espaces Verts	40 231,00	8 046,20						
X	Mobilier, clôture et portails	12 700,00	2 540,00						
XI	Opération d'aménagement en faveur de la biodiversité	3 800,00	760,00						
XII	Bleu-Maison horizontale et verticale	4 538,00	907,60						
I	Acquisitions foncières	0,00	0,00						
II	Géométrie expert, parcelles et levé topographique	0,00	0,00						
III	Démolition et préparation du terrain	0,00	0,00						
IV	Maîtrise d'œuvre (taux de 6,55%)	15 800,00	3 160,00						
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>362 100,20</b>	<b>57 260,04</b>	<b>57 800,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>600,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>71 840,16</b>
* sous réserve d'obtention									
TVA (20,0%)		60 420,04							60 420,04
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		<b>362 520,24</b>							<b>132 260,20</b>
									Remboursement de la TVA à 16%
									48 339,03
									Part communale après le remboursement de la TVA (2)
									83 924,17

Monsieur Arnaud LEFEBVRE demande à l'assemblée d'autoriser Mr le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la Biodiversité en Milieu Urbanisé.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
12	1	3

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la Biodiversité en Milieu Urbanisé pour le projet comme présenté.

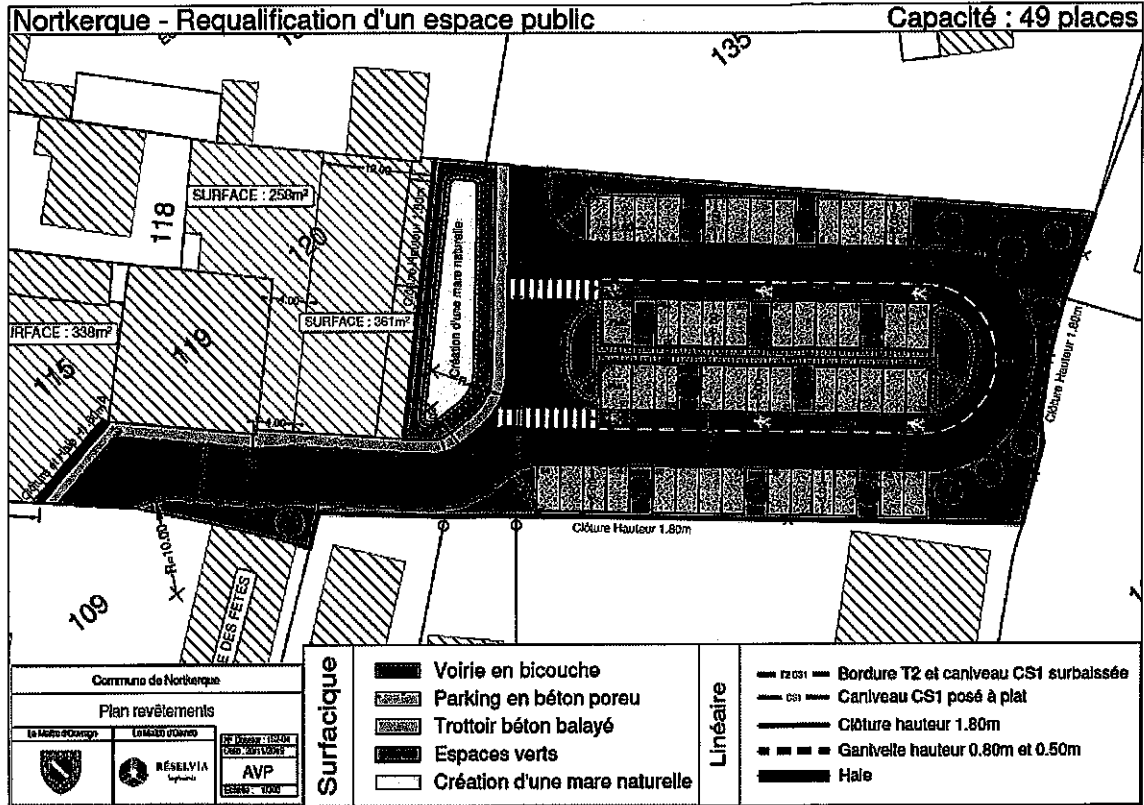
### Délibération n° 85.30.11.2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public local en 2020 : « Aménagement qualitatif pour la requalification d'un espace public au centre du village, à proximité de la Mairie, de l'Ecole, de la Salle des Fêtes et de la Place centrale »**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet. Monsieur Arnaud LEFEBVRE explique que ce projet d'aménagement permettrait d'améliorer le cadre de vie des habitants du village et la qualité d'accueil avec l'amélioration de la qualité de l'environnement. La restructuration du centre bourg permettra également de valoriser et de sécuriser les bâtiments et les équipements publics existants, avec la création de cheminements sécurisés. Les objectifs poursuivis dans cet aménagement sont de plusieurs ordres : cadre de vie – objectifs relatifs aux publics et l'accessibilité – sécurité – enjeux environnementaux.

Les informations suivantes étant présentées à l'ensemble du Conseil :

- 1) Plan du Projet :



2) Plan de financement :

**COMMUNE DE NORTKERQUE**  
Requalification d'un espace public  
Fiche d'opération - Plan de financement indice B

N°	Désignation	Total HT	Subvention		AGENCE DE L'EAU Biodiversité	Subvention FDR	Subvention Leader	Part communale	
			DETR	FARDA/ EQUISAME					
I	Travaux Préparatoires	10 000,00	2 000,00						
II	Travaux Elvres	2 820,00	824,00						
III	Réseau Eau Pluviale	59 800,00	11 960,00						
IV	Eclairage Public	17 054,20	3 410,84						
V	Bordure/et	12 025,00	2 405,00						
VI	Chaussée avec soude de forme drainante	54 114,00	11 622,80						
VII	Stallonnements drainante - béton poreux	45 930,00	11 186,00						
VIII	Espaces d'entretien	9 400,00	1 880,00						
IX	Espaces Verts	40 921,00	8 044,20						
X	Mobilier, clôtures et portails	12 750,00	2 550,00						
XI	Opérations d'aménagement en faveur de la biodiversité	3 800,00	760,00						
XII	Signalisation horizontale et verticale	4 536,00	907,20						
XIII	Acquisitions foncières	0,00	0,00						
XIV	Quadrants experts - Parcelles et sols topographiques	0,00	0,00						
XV	Etude de sol et préparation du terrain	0,00	0,00						
XVI	Matériaux divers (taux de 8,10%)	11 800,00	3 160,00						
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>302 100,20</b>	<b>67 280,04</b>	<b>87 800,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>500,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>71 840,18</b>
* sous réserve d'obtention									
TVA (20,0%)		60 420,04							60 420,04
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		<b>362 520,24</b>							<b>132 260,20</b>
									<b>48 336,03</b>
									<b>83 924,17</b>

Remboursement de la TVA à 16% : 48 336,03  
Part communale après le remboursement de la TVA (2) : 83 924,17

Monsieur Arnaud LEFEBVRE demande à l'assemblée d'autoriser Mr le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'Investissement public local

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
12	1	3

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'Investissement public local.

**Délibération n° 86.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : « Aménagement qualitatif pour la requalification d'un espace public au centre du village, à proximité de la Mairie, de l'Ecole, de la Salle des Fêtes et de la Place centrale » : choix du bureau d'Etudes.**

Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures propose aux membres du Conseil Municipal le choix du bureau d'études pour le projet d'aménagement qualitatif pour la requalification d'un espace public au centre du village, à proximité de la Mairie, de l'Ecole, de la Salle des Fêtes et de la Place centrale ».

Le Bureau d'Etudes RESELVIA propose ses services à un taux de 5.5 % applicable sur le montant des travaux réalisés.

Après discussion les membres de conseil municipal acceptent par :

Pour	Contre	Abstention
12	1	3

de retenir le bureau d'études RESELVIA au taux de 5.5 % applicable sur le montant des travaux réalisés pour ce projet.

**Délibération n° 87.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention établie par le Conseil Départemental : « Convention d'occupation temporaire et convention d'entretien – Commune de Nortkerque – Route départementale D 224 ».**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité sur la route départementale D224 entre le PR 10 + 500 et PR 12 + 000 par la commune de NORTKERQUE, le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le contenu de la convention établie par le Conseil Départemental et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

- D'accepter la convention proposée par le Conseil Départemental et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.


**Délibération n° 88.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Acceptation de la subvention du Conseil Départemental au titre de l'OSMOC pour les travaux de réfection et de maintenance sur la route d'Audruicq – RD 224 – Programme MMU.**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet.

Monsieur Arnaud LEFEBVRE rappelle au le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a attribué une subvention à la commune au titre de l'OSMOC pour les travaux de réfection et de maintenance sur la route d'Audruicq – RD 224 – Programme MMU. Le montant de la subvention étant de 29 676.40 € sur un montant de travaux prévisionnel de 76 370.42.00 € HT.

Le montant des travaux définitifs s'établissent ainsi :

				
<b>Commune de NORTKERQUE</b>				
<b>AMÉNAGEMENTS DE SECURITE ROUTE D'AUDRUICQ - RD204</b>				
Installation de deux feux intelligent Création et mise en conformité des passages piétons BILAN DES TRAVAUX REALISES				
N°	Désignation	Total HT	Subvention CD62 OSMOC	Part communale
I - Feux Intelligents		24 479.50	9 791.80	
I - Travaux Préparatoires OSMOC - TF+TC		6 077.62	2 031.05	
II - Travaux divers OSMOC - TF+TC		2 179.10	871.64	
III - Borduration RD - OSMOC - TF+TC		20 334.17	8 133.67	
IV - Trottoirs, Accotements et Accès en enrobés -OSMOC - TF+TC		14 057.05	5 622.82	
V - Signalisation - OSMOC - TF+TC		6 042.98	2 417.19	
VI - Maîtrise d'œuvre (6%)		4 200.00	1 680.00	
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>76 370.42</b>	<b>29 676.40</b>	<b>46 694.02</b>
		TVA (20,0%)	15 274.08	15 274.08
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		<b>91 644.50</b>		<b>61 968.10</b>
			Eligible: 30 548.17€	
			<b>Remboursement de la TVA à ± 16%</b>	<b>12 219.27</b>
			<b>Part communale après le remboursement de la TVA (±)</b>	<b>49 748.84</b>

Le Conseil Municipal doit désormais donner son accord pour recevoir cette subvention et autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

Après discussions les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

D'accepter la subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'OSMOC telle que présentée pour les travaux de réfection et de maintenance sur la route d'Audruicq – RD 224 – Programme MMU,

D'autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

**Délibération n° 89.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Acceptation de la subvention du Conseil Départemental au titre de l'Accompagnement des Partenaires pour la Maintenance des RD en Milieu Urbain pour les travaux d'Aménagement de trottoirs et borduration sur la RD 224 du PR 10+500 au PR 12+000.**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet.

Monsieur Arnaud LEFEBVRE rappelle au le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a attribué une subvention à la commune au titre de l'Accompagnement des Partenaires pour la Maintenance des RD en Milieu Urbain pour les travaux d'aménagement de trottoirs et borduration sur la RD 224. Le montant de la subvention étant de 70 175 € sur un montant de travaux prévisionnel de 140 350 € HT.

Le montant des travaux définitifs s'établit ainsi :

Phase 1 : 77 446.00 € HT,

Phase 2 : 89 743.03 € HT

Soit un total de 167 189.03 € HT

Le Conseil Municipal doit désormais donner son accord pour recevoir cette subvention et autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

Après discussions les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

- D'accepter la subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'Accompagnement des Partenaires pour la Maintenance des RD en Milieu Urbain pour les travaux d'aménagement de trottoirs et borduration sur la RD 224,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

**Délibération n° 90.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Acceptation de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA 2018 : « Aide à la voirie communale 2018 ».**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet.

Monsieur Arnaud LEFEBVRE rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental a attribué une subvention à la commune dans le cadre du FARDA 2018 : Aide à la voirie communale 2018. Le montant de la subvention étant de 15 000 € sur un montant total de travaux à 40 000 € HT plafonné à 37 500 € HT.

Le Conseil Municipal doit désormais donner son accord pour recevoir cette subvention et autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

- D'accepter la subvention du Conseil Départemental telle que présentée pour les travaux de voiries communales – année 2018,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

#### **Délibération n° 91.30.11.2019**

### **OBJET DE LA DELIBERATION : Acceptation de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA 2019 : « Aide à la voirie communale 2019 ».**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet.

Monsieur Arnaud LEFEBVRE rappelle que le Conseil Départemental a attribué une subvention à la commune dans le cadre du FARDA 2018 : Aide à la voirie communale 2019. Le montant de la subvention étant de 15 000 € sur un montant total de travaux à 65 174 € HT plafonné à 37 500 € HT. Le Conseil Municipal doit désormais donner son accord pour recevoir cette subvention et autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

D'accepter la subvention du Conseil Départemental telle que présentée pour les travaux de voiries communales – année 2019,  
D'autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

#### **Délibération n° 92.30.11.2019**

### **OBJET DE LA DELIBERATION : Acceptation de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA 2018 : « Equipement et aménagement de deux salles de classes de l'école ».**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet.

Monsieur Arnaud LEFEBVRE présente à l'assemblée le plan de financement définitif pour la Rénovation et Mise aux normes des deux salles de classe de l'école primaire :



**Projet :** Rénovation et Mise aux normes de deux salles de classe de notre école primaire

**Plan de financement définitif HT :**

DÉPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT	%
<i>Création d'un local sanitaire et pose d'un chauffe-eau et d'une VMC.</i>	7 118 €	Département	11 282 €	25 %
<i>Changement de revêtement de sol</i>	4 998 €	DETR	11 282 €	25 %
<i>Rénovation : isolation, plâtrerie, changement de la porte d'issue de secours</i>	29 628 €	CAF	5 243 €	11 %
<i>Fourniture de la peinture pour le revêtement des murs</i>	1 603 €	Total subventions :	29 807 €	61 %
<i>Mise aux normes des installations électriques</i>	5 781 €	Mairie ( fonds propres)	19 321 €	39 %
<b>TOTAL</b>	<b>49 128 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 128 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Départemental a alloué une subvention de 12 303 € à la commune dans le cadre du FARDA 2018.

Le Conseil Municipal doit désormais donner son accord pour recevoir cette subvention et autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

D'accepter la subvention du Conseil Départemental telle que présentée pour les travaux d'aménagement et d'équipement de deux salles de classes de l'école,  
D'autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

**Délibération n° 93.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Acceptation de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FARDA 2019 : « Equipement et Aménagement pour les travaux de rénovation de l'église ».**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures de présenter le sujet.

Monsieur Arnaud LEFEBVRE rappelle à l'assemblée que la 2<sup>ème</sup> phase des travaux de rénovation de l'église vient de s'achever. Le montant total dépensé à ce jour s'élève à 11 629.06 € HT (montant voté à 20 157 € HT). La 3<sup>ème</sup> phase des travaux commencera courant décembre.

Le Conseil Départemental a alloué une subvention à la commune dans le cadre du FARDA 2019 : Equipement et aménagement pour les travaux de rénovation de l'église. Le montant de la subvention étant de 5 039 € sur un montant total de travaux de 20 157 € HT.

Le Conseil Municipal doit désormais donner son accord pour recevoir cette subvention et autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

- D'accepter la subvention du Conseil Départemental telle que présentée pour les travaux d'aménagement et d'équipement – rénovation église,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander son versement.

**Délibération n° 94.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Achat d'un défibrillateur pour la salle communale.**

Monsieur Arnaud LEFEBVRE, adjoint de la commission infrastructures rappelle à l'assemblée que tout établissement public se doit d'être pourvu d'un défibrillateur. La commission infrastructure a préconisé l'installation d'un défibrillateur à côté de la salle communale.

La commission a proposé aux membres du conseil le devis de la société SAPY pour l'achat de ce défibrillateur pour un montant de 1490.00 € HT

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

**Délibération n° 95.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Achat à l'euro symbolique d'une bande de terrain qui longe la propriété du n° 130, Ruelle du Chat (Section AI 131), par la commune.**

Monsieur le Maire propose au conseil l'achat d'une bande de terrain qui longe la propriété du n° 130, Ruelle du Chat (Section AI 131) pour l'euro symbolique. Il s'est déjà entretenu avec la propriétaire qui accepte la transaction.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

**Délibération n° 96.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Choix de l'imprimeur pour le Journal Communal.**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Arnaud LEFEBVRE, Adjoint à la Commission Communication de bien vouloir exposer ce sujet.

Monsieur Arnaud LEFEBVRE propose au Conseil municipal le devis de l'imprimeur pour l'édition du journal communal de 2020.

Montant proposé par l'Imprimerie d'Audruicq : 2 188.00 € HT.

Après discussion les membres de conseil municipal décident par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

D'accepter le devis proposé par l'Imprimerie d'Audruicq d'un montant de 2 188.00 € HT.

**Délibération n° 97.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n° 3 au Budget Primitif 2019.**

Monsieur le Maire explique que la trésorerie d'Audruicq a demandé les opérations d'ordre budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre		Chapitre	
041 Opérations patrimoniales	1 873,15 €	041 Opérations patrimoniales	1 873,15 €
Articles		Articles	
21318 Autres bâtiments publics	-1 000,00 €	2031 Frais d'études et recherches	1 873,15 €
2151 Réseaux de voiries	340,00 €		
2315 Installations, matériel et outillage technique	2 533,15 €		

Après discussion les membres de conseil municipal décident d'adopter la décision modificative par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

**Délibération n° 98.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Dédommagement d'une entreprise de transports pour la mise à disposition de deux agents techniques pour le passage d'un convoi exceptionnel dans la commune.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les deux agents techniques ont été mis à disposition pour le démontage et le remontage de panneaux de signalisation dans le cadre d'un passage d'un convoi exceptionnel. Monsieur le Maire et le dirigeant de cette société de transports se sont entendus pour un dédommagement s'élevant à 320.00 € HT. Il est proposé aux membres de statuer sur l'acceptation de ce montant pour le dédommagement proposé par la société.

Après discussion les membres de conseil municipal décident d'accepter le montant du dédommagement proposé à hauteur de 320.00 € HT par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

**Délibération n° 99.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Protection Sociale Complémentaire / Volet Prévoyance. Mandat et adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.**

Le Conseil Municipal de NORTKERQUE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

**Vu** le décret n° 2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais retenant l'offre présentée par SOFAXIS-CNP au titre de la convention de participation,

**Vu** l'avis du Comité technique Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017,

**Considérant** que la collectivité de NORTKERQUE souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité ;

**Considérant** que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance ;

**Considérant** le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion joint en annexe de la présente délibération ;

Le Conseil municipal de NORTKERQUE,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire, et en avoir délibéré, décide par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

1°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 01 janvier 2020, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.

2°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance.

3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 01 janvier 2020 comme suit :

- Montant en euros : 15 € brut, avec une révision annuelle de ce montant,

4°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5°) de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

### **Délibération n° 100.30.11.2019**

### **OBJET DE LA DELIBERATION : Protection Sociale Complémentaire / Volet Santé. Mandat et adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.**

Le Conseil Municipal de NORTKERQUE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

**Vu** le décret n° 2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais retenant l'offre présentée par VYV-MNT au titre de la convention de participation,

**Vu** l'avis du Comité technique Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017,

**Considérant** que la collectivité de NORTKERQUE souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir la santé de ses agents ;

**Considérant** que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé ;

**Considérant** le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion joint en annexe de la présente délibération ;

Le Conseil municipal de NORTKERQUE,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire, et en avoir délibéré, décide :

1°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 01 janvier 2020, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

2°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Santé.

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 01 janvier 2020 comme suit :

- Montant en euros : 5.00 € brut avec une révision annuelle,

Pour	Contre	Abstention
12	1	3

4°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

5°) de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

#### **Délibération n° 101.30.11.2019**

**OBJET DE LA DELIBERATION : Centre d'Accueil : Suppression de la régie de recettes créée par délibération du 31 août 1995.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amandine Montuy.

Madame Amandine MONTUY explique aux membres du conseil que cette régie fonctionne à l'aide de carte de garderie que les parents achètent à l'accueil de la Mairie. Le stock des carnets de cartes sera écoulé fin décembre/début janvier. Madame Amandine MONTUY propose aux membres du conseil municipal de clôturer cette régie de recettes afin de faciliter la gestion des cartes par le personnel communal et propose une facturation à terme échu, comme la cantine scolaire.

Les enfants seront pointés et dès le début du mois suivant les familles recevront leurs factures. Pour le règlement, les familles pourront choisir entre plusieurs modalités de paiement : le prélèvement, le paiement en Trésorerie ou via PAYFIP.

Après discussion les membres de conseil municipal approuvent la suppression de la régie de recettes du Centre d'Accueil scolaire créée le 31 août 1995 par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

Et la facturation de ce service au mois par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

### **Délibération n° 102.30.11.2019**

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : Restaurant scolaire : Interdiction des bouteilles d'eau plate en plastique par la loi EGalim.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amandine Montuy.

Madame Amandine MONTUY explique aux membres du Conseil Municipal que la loi EGalim à confirmer son engagement pour une alimentation durable et un approvisionnement responsable pour les restaurants scolaires. Cette loi préconise de boire l'eau du robinet et interdit l'utilisation des bouteilles d'eau plate en plastique.

Le service de cantine scolaire actuel se répartit en 15 tables pour les primaires et 6 en maternelle, la consommation de bouteilles d'eau est d'environ quinze litres.

La commission « éducation scolaire » propose l'achat de brocs en plastique sans bisphénol avec couvercles afin de protéger l'eau d'éventuels projectiles. La pose de filtres à l'approvisionnement est préconisé afin d'améliorer la qualité de l'eau. Le choix du filtrage à charbon actif est proposé pour un devis s'élevant à 577.59 € HT. Les filtres seront vérifiés et changés par le personnel communal.

Par soucis de cohérence, il faut également filtrer l'eau de la garderie et de la maternelle. Les enfants de la maternelle ont un verre de lait le matin. Les enfants qui ne boivent pas lait ont un verre d'eau. Concernant les primaires, l'eau est fournie en cas de canicule. En cas de besoin il sera possible de prendre de l'eau à la cantine ou en garderie.

La commission propose l'achat de 27 brocs en plastique sans bisphénol A avec couvercles à la société Henri Julien pour un montant de 170.64 € HT.

Elle propose à l'ensemble du conseil municipal de retenir la Société SENLECCQ pour poser 3 filtres au charbon actif (1 en cantine, 1 en garderie, 1 en maternelle). La commission préconise qu'en cantine, un robinet soit affecté à la distribution de l'eau, afin d'économiser les filtres. Le devis de la Société SENLECCQ s'élève à 713.59 € HT pour ces travaux.

Après discussion les membres de conseil municipal acceptent par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

- Le devis de la société HENRI JULIEN d'un montant de 170.64 € HT pour l'achat des brocs,
- Le devis de la société SENLECCQ d'un montant de 713.59 € HT pour les travaux.

### **Délibération n° 103.30.11.2019**

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : Recrutement et rémunération des agents recenseurs.**

Monsieur le Président que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Il demande au Conseil l'autorisation de procéder au recrutement de trois agents recenseurs. Après discussion les membres de conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter trois agents recenseurs par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'une dotation de 2966 € est allouée à la commune par l'INSEE pour préparer et réaliser l'enquête de recensement. Cette participation financière de l'Etat permet de rémunérer les agents recenseurs, à charge de la commune si le budget est dépassé. Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de rémunérer les trois agents à part égale selon cette dotation versée.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal accepte par :

Pour	Contre	Abstention
15	1	0

- De rémunérer les trois agents recenseurs à part égale selon la dotation versée par l'Etat.

### **Délibération n° 104.30.11.2019**

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : Don Téléthon à l'association ADN 15.**



Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de verser la subvention Téléthon à l'Association ADN 15 qui reversera ensuite à l'AFM comme l'an dernier. Le montant de cette subvention est de 150 €.

Les membres du conseil décident par :

Pour	Contre	Abstention
11	1	3

Mme Sandy BOURET ne prend pas part au vote.

Informations du Maire :

- SIADEP : pose de nouvelles canalisations début avril dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> phase de l'assainissement (montant de 250 000 €),
- Renforcement de la berge : Rue Edmond d'Artois jusqu'à la gare réalisé par le Conseil Départemental,
- Renforcement par Enedis du voltage pour la boulangerie,
- Remerciement du Directeur de l'EFS pour la collecte du don du sang en août, prochaine collecte en février,
- Préparation du colis des aînés le jeudi 19 décembre et distribution le 21.
- Repas Téléthon.